

**Conseil de Quartier - Invalides**  
**Compte-rendu**  
**13 octobre 2022**

**Tour de table**

- **Esmeralda MONPLAISIR**, conseillère d'arrondissement, élue référente pour le quartier des Invalides.
- **Bruno DELGADO**, adjoint au maire et chargé de la vie associative et de la coordination des conseils de quartiers.
- **Josiane GAUDE**, Adjointe au maire en charge du commerce et de la coordination municipale.
- **Stéphane CHOPIN**, collaborateur du Maire.

**La réunion rassemble 5 participants.**

**L'ordre du jour est le suivant :**

- Les initiatives de Rachida DATI contre l'insécurité au Champ de Mars et pour sa préservation
- Les actions de la Mairie en faveur de la propreté de l'arrondissement
- Le Budget Participatif 2022 ;
- Les travaux en cours et à venir

**Les initiatives de Rachida DATI contre l'insécurité au Champ de Mars et pour sa préservation**

**Bruno DELGADO** rappelle les principales initiatives prises par Rachida DATI pour lutter contre l'insécurité galopante au Champ de Mars et pour œuvrer à la préservation de ce site historique :

- Rachida DATI a obtenu du Procureur de la République de Paris le renforcement de la coopération pénale dédiée à la lutte contre la criminalité sur le Champ de Mars, avec des magistrats dont la mission principale est centrée autour de la sécurité du site.
- Rachida DATI a demandé au Ministre de l'Intérieur l'installation d'un commissariat dédié au Champ de Mars et à la Tour Eiffel.
- Au niveau du Conseil de Paris comme au niveau de l'arrondissement, Rachida DATI lutte contre la surexploitation commerciale et événementielle du Champ de Mars.
- Rachida DATI a demandé à la Mairie de Paris la mise en place d'une barrière pour fermer la rue de Buenos Aire au niveau de l'allée Léon Bourgeois afin de clôturer le Champ de Mars la nuit et de lutter contre la délinquance nocturne, sur le modèle de ce qui est fait pour le Jardin du Luxembourg ou du Jardin des Tuileries. Cette proposition a été refusée par M. NAJDOVSKI, Adjoint de Mme HIDALGO.
- Rachida DATI a organisé en Mairie d'arrondissement le lundi 10 octobre 2022 une conférence sur la sécurité principalement dédiée au Champ de Mars, en présence de plus de 100 riverains, du Préfet de Police, du Procureur de Paris, du Commissaire du 7<sup>e</sup> arrondissement et des responsables de Direction de la Police Municipale de Paris. Suite à cette réunion, Rachida DATI a obtenu la tenue d'une opération renforcée sur le Champ de Mars menée par la Préfecture et le commissariat du 7<sup>e</sup> le vendredi 14 octobre 2022.

Bruno DELGADO souligne les échanges constructifs entre la Mairie du 7<sup>e</sup> et la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE).

Josiane GAUDE insiste sur la nécessité pour chacun de composer le 17 en cas d'urgence (agressions, vols, notamment) et sur l'importance de porter plainte afin de retrouver les auteurs de ces faits graves.

Les Conseillers de quartier déplorent l'insécurité croissante au Champ de Mars et le manque de volonté politique de la Mairie de Paris, pourtant propriétaire du site. Une participante suggère de renforcer la communication en anglais sur ce site afin de mieux informer les nombreux touristes anglophones qui sont les premières cibles de la délinquance sur le Champ de Mars.

Les Conseillers de quartier partagent leur opposition au projet ONE initié par Anne HIDALGO, qui contribuerait à accentuer la surexploitation touristique, commerciale et événementielle du Champ de Mars.

Bruno DELGADO rappelle que Rachida DATI a fait voter un vœu relatif au classement du Champ de Mars et de ses abords en Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) lors du Conseil d'arrondissement du 26 septembre 2022. Lorsqu'ils sont demandés par les municipalités, les PSMV sont attribués par le Ministère de la Culture et permettent de classer un site afin d'assurer sa préservation.

Ce vœu a également été déposé par le groupe « Changer Paris », présidé par Rachida DATI, durant le Conseil de Paris d'octobre 2022. Présenté par Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris et élu du 7<sup>e</sup> arrondissement, ce vœu a été rejeté par la majorité dirigée par Anne HIDALGO.

#### **Les actions de la Mairie du 7<sup>e</sup> en faveur de la propreté**

**Esméralda MONPLAISIR** débute son propos par une spécificité du 7<sup>e</sup> arrondissement : l'opération « Le 7<sup>e</sup> propre en 7 jours » qui mobilise l'ensemble des agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Ville de Paris pour des actions de nettoyage renforcé dans toutes les rues de notre arrondissement. Elle rappelle que la dernière opération « Le 7<sup>e</sup> propre en 7 jours » a eu lieu du 11 au 17 septembre 2022 et informe les Conseillers de quartier présents que la prochaine opération doit se tenir au premier trimestre 2023.

Les participants reconnaissent l'efficacité des opérations « Le 7<sup>e</sup> propre en 7 jours » mais déplorent les incivilités qui contribuent à salir les rues du quartier. Bruno DELGADO acquiesce et insiste sur le fait que dès que le Maire prend connaissance d'un signalement d'un riverain concernant la propreté d'une rue, elle saisit immédiatement la DPE afin qu'une action de nettoyage soit menée dans les meilleurs délais.

Les élus présents invitent les Conseillers de quartier à encourager les riverains des Invalides à écrire au Maire pour signaler tout problème de propreté, en envoyant un message à l'adresse mail : [rachida.dati@paris.fr](mailto:rachida.dati@paris.fr).

Esméralda MONPLAISIR souligne également l'action de l'entreprise de réinsertion « Natur'Espace » qui intervient en appui de la DPE sur les différentes opérations de propreté dans l'arrondissement. Bruno DELGADO rappelle que ce partenariat initié par Rachida DATI constitue une autre spécificité du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Les élus présents et les participants échangent sur la réforme de la collecte des bacs jaunes : depuis le 26 septembre 2022, la collecte de déchets multimatériaux (dont les cartons et papiers) a lieu 3 fois par semaine contre deux ramassages hebdomadaires auparavant. Les participants se réjouissent de la mise en place de cette réforme et de sa bonne application dans le quartier des Invalides. Le rôle des gardiennes et gardiens d'immeuble dans cette opération est collectivement salué.

Bruno DELGADO rappelle les aménagements spécifiques (accompagnement personnalisé, maintien des horaires de collecte) obtenus par Rachida DATI concernant la mise en œuvre de cette réforme.

### **Budget Participatif**

**Bruno DELGADO** présente les résultats du Budget Participatif 2022, dont le vote s'est clos le mardi 27 septembre 2022. Il revient sur les deux projets lauréats dans le 7<sup>e</sup> arrondissement : le réaménagement des espaces dédiés à la jeunesse (conservatoire Erik Satie, réfectoire des écoles Eblé et Duquesne) pour un budget de 1,3 million d'euros et la restauration du mobilier historique du Champ de Mars pour un budget de 2 million d'euros.

A l'échelle de l'arrondissement, Bruno DELGADO se réjouit de la participation en forte hausse : 2 559 votants au total en 2022, contre 1 393 en 2021.

Les Conseillers de quartier soulignent le bon déroulé du scrutin sur le mois de septembre 2022. Le fait de pouvoir voter en ligne mais aussi dans des urnes mises à disposition par la Mairie du 7<sup>e</sup> est salué par l'ensemble des participants car cela témoigne de la volonté de Rachida DATI de tenir compte de tous les habitants de l'arrondissement.

### **Les travaux en cours et à venir**

**Bruno DELGADO** revient sur les travaux en cours et à venir dans le quartier des Invalides, en portant la focale sur ceux liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024. Il précise que l'esplanade des Invalides sera fortement impactée par cet événement avec la construction d'une arena temporaire de 8 000 places accueillant plusieurs épreuves.

Bruno DELGADO souligne que la multiplication des chantiers sur le second semestre 2022 est liée à la pression mise sur les opérateurs par la Ville de Paris en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Le rythme des remises à niveau des réseaux s'est accéléré afin d'assurer la résistance des infrastructures lors de cet événement.

A partir du second semestre 2023 et surtout du 15 mars 2024, le gel des travaux dans l'espace public sera progressivement effectif (voir annexe).

Les Conseillers de quartier s'interrogent sur l'impact des JOP 2024 sur la circulation au niveau de l'esplanade dans l'ensemble du quartier des Invalides. Ils regrettent de ne pas avoir été consultés en amont par la Mairie de Paris sur l'emplacement exact de ce site de compétition et expriment le sentiment collectif d'avoir été mis devant le fait accompli.

Plusieurs participants demandent des chiffres précis sur le coût des travaux en lien avec les JOP 2024. Bruno DELGADO et Josiane GAUDE indiquent ne pas disposer de chiffres précis à l'heure actuelle.

Une participante suggère de s'inspirer de la bonne tenue des JOP 2012 à Londres. Bruno DELGADO et Esméralda MONPLAISIR acquiescent et confirment que Rachida DATI compte organiser des réunions d'informations dédiées aux JOP avec les riverains du 7<sup>e</sup> dès le début de l'année 2024.

Un participant regrette la multiplication des travaux dans l'ensemble du quartier et en particulier dans la rue de Bourgogne. Bruno DELGADO souligne que la Mairie de Paris a la responsabilité de coordonner les différents chantiers en cours et à venir.

**Annexe**  
**Gel des travaux de voirie et de réseaux liés aux JOP 2024**

**Contexte**

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Ville de Paris a décidé de geler progressivement les travaux de voirie et de réseaux dans l'ensemble de la Ville. Un système en 4 phases de plus en plus contraignantes sera mis en place.

**Le 7<sup>e</sup> est concerné par l'ensemble des 4 phases en raison de la présence de 3 sites de compétition dans l'arrondissement.**

**Calendrier**

**1. Phase 1 (01/09/2023– 15/03/2024) :**

**Vigilance sur les travaux : dépose d'instructions techniques systématiques par les opérateurs de réseaux, y compris pour renouvellement de réseaux.**

Les opérateurs de réseaux pourront émettre des avis restrictifs ou de protection de leurs ouvrages dans le cadre de ces instructions.

**2. Phase 2 (15/03/2024 – 15/06/2024) :**

**Sanctuarisation des abords des sites :** lieux de compétitions, gares, sites sensibles, voies olympiques.

**Pas d'autorisation de démarrage de nouveaux travaux dans le 7<sup>e</sup> à partir du 15/03/2024. Tous les chantiers devront être soit achevés avec une remise en état définitif de la voirie, soit repliés et mis en sécurité pour le 15/06/2024** (sans déviations piétons/vélos, sans barrière de chantier, sans stockage de matériaux/déchets et sans aucune base-vie).

**3. Phase 3 (15/06/2024 – 15/09/2024) :**

Il s'agit de la phase d'accueil des visiteurs des JOP. **Aucune autorisation de démarrage de nouveaux travaux dans tout Paris et repli des emprises au 15/07/2024 au plus tard.**

**4. Phase 4 (16/09/2024 – 30/10/2024) :**

Le but de cette phase est de **faciliter les opérations de démontage** et de **remise en état** des sites olympiques.

**Aucune autorisation de démarrage de nouveaux travaux, maintien des emprises repliées.** Une seule exception : les travaux de remise en état des sites.